

A la demande du Syndicat des Eaux de l'Anger, dont le siège est situé en mairie de CRAINVILLIERS, l'Association Scientifique pour la Géologie et ses Applications a été chargée d'une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien forage syndical datant de 1963-1965, sachant qu'un nouveau forage a été réalisé en 1999.

Le présent rapport rend compte des travaux effectués et des résultats obtenus.

QUELQUES RAPPELS SUR LE PROJET

Le Syndicat des Eaux de l'Anger a exploité l'ouvrage à réhabiliter depuis 38 ans environ puisque celui-ci avait été réalisé entre le 4 avril 1963 et le 11 février 1965.

Ce forage aux Grès du Trias Inférieur est situé à proximité immédiate de la station de pompage au point de coordonnées Lambert suivant:

X = 860,35 Y = 1055,52 Z = 353,50 m.

Il est répertorié sous l'indice de classement national n° 338-5-3 et ses localisations géographique et cadastrale font l'objet des figures 1 et 2 du présent mémoire.

Son débit était de 100 m³/h environ et il ne semblait pas y avoir de gros soucis pour son utilisation.

En 1996 pourtant, une inspection vidéo de l'ouvrage par caméra immergée montrait des signes de corrosion très marqués, notamment dans les tubes pleins de 323 mm de diamètre intérieur. Les crépines n'étaient manifestement pas centrées dans l'ouvrage et leur tête était rabattue, empêchant l'entrée de la caméra à l'intérieur. Les premiers mètres vus de l'extérieur montraient des crépines assez fortement colmatées par des dépôts non nécessairement très durs et l'absence de gravier sur quelques mètres seulement.

Jugeant à l'époque qu'une réhabilitation poserait un certain nombre de problèmes pour l'alimentation du Syndicat, il fut décidé d'abord de réaliser un nouvel ouvrage de captage, ce qui fut fait début 1999.

Ce nouveau forage rendu opérationnel, le Syndicat des Eaux de l'Anger voulu procéder à la réhabilitation de son ancien forage et l'A.S.G.A fut alors missionnée, après examen préalable de la faisabilité technique, pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Après préparation des pièces nécessaires à la consultation, cette consultation d'entreprises spécialisées eut lieu et c'est la société SADE de CHAMBRAY-LES-TOURS, moins disante, qui fut retenue par la commission d'appels d'offres du syndicat.

L'ordre de service n°1 de démarrage des travaux fut donné le 1^{er} septembre 2003.